



Alénya, le 18 juillet 2017

**Monsieur le Président de la
Commission Technique Paritaire
Service Carrières
6, rue de l'Ange
66000 PERPIGNAN**

Objet : Modification du temps de travail : demande de temps partiel pour reprise
entreprise
CT de catégorie C

Monsieur le Président,

J'informe la Commission Technique Paritaire du mois de septembre 2017, qu'à compter du **1er août 2017**, le temps de travail d'un agent de catégorie C de ma collectivité va être diminué à sa demande.

En effet, **Madame Sandrine RAVIART** m'a demandé l'autorisation pour accomplir un service à temps partiel pour reprendre une entreprise de restauration sur la commune d'Alénya, à compter du 1^{er} août 2017. Elle souhaite travailler 70% dans la collectivité.

Au regard des dispositions des articles 25 septies et 25 octies de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée et décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017, j'ai sollicité la saisine de la Commission de Déontologie pour sa demande (copie ci-jointe).

Vous trouverez ci-joint la lettre de l'agent.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Jean-André MAGDALOU



Madame RAVIART Sandrine

1 rue des calanques
66000 PERPIGNAN

Monsieur MAGDALOU Jean-André
Maire de la commune d'Alénia

Place de la République
66200 ALENYA

A Perpignan, le 3 juillet 2017.

Monsieur le Maire,

Actuellement à temps complet au grade d'adjoint administratif principal 2nde classe, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'accomplir un service à temps partiel de 24,5 heures soit 70% pour une durée de 24 mois à compter du 1 août 2017 afin de reprendre une entreprise de restauration et d'exercer à ce titre une activité privée lucrative.

Bien entendu, je prendrai toutes les dispositions nécessaires pour que cette activité ne soit pas incompatible avec les missions que j'effectue au sein de votre collectivité.

Dans l'attente de votre accord, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Madame RAVIART Sandrine





Alénia, le 3 juillet 2017

Ministère de la fonction publique
DGAFP
Bureau du statut général et du
dialogue social
Commission de Déontologie
139 Rue de Bercy
75572 Paris Cédex 12

Objet : saisine de la Commission de Déontologie

Madame, Monsieur,

Par ce courrier, je sollicite la saisine de la Commission de Déontologie pour la demande de **Madame Sandrine RAVIART**, au regard des dispositions des articles 25 septies et 25 octies de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée et décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017.

Madame Sandrine RAVIART m'a demandé l'autorisation pour accomplir un service à temps partiel pour reprendre une entreprise de restauration sur la commune d'Alénia, à compter du 1^{er} août 2017.

Je vous prie de bien vouloir nous excuser pour le court délai de traitement de ce dossier. Madame RAVIART envisageait à plus ou moins long terme un retour dans le domaine de la restauration, secteur dans lequel elle a exercé avant son entrée dans la fonction publique territoriale. Une telle opportunité venant se présenter dernièrement sur Alénia, l'agent a monté son dossier dans l'urgence.

Vous trouverez ci-joints :

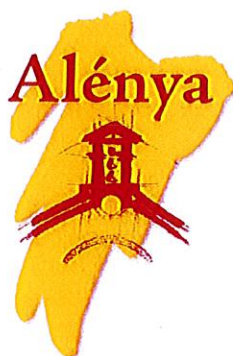
- l'annexe V-1 dûment remplie et signée par mes soins,
- le courrier de Madame RAVIART,
- un état des services de Madame RAVIART,
- l'annexe IV-1 dûment remplie et signée par Madame RAVIART,
- les projets de statuts de l'entreprise.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

Jean-André MAGDALOU





Alénya, le 11 septembre 2017

Madame Sandrine RAVIART
1 Rue des Calanques
Résidence Le Belvédère- Bât C3
66000 PERPIGNAN

Objet : demande de temps partiel pour reprise entreprise

Madame,

Par courrier en date du 3 juillet 2017 j'ai bien reçu votre demande d'autorisation pour accomplir un service à temps partiel pour reprendre une entreprise de restauration sur la commune d'Alénya.

Conformément à l'avis de la Commission de Déontologie de la Fonction Publique en date du 22 août 2017, l'activité que vous envisagez d'exercer est compatible avec les fonctions que vous exercez dans l'administration, sous la réserve mentionnée ci-dessous.

« Ce cumul d'activités peut être exercé pour une durée maximale de deux ans à partir de la date de création de cette entreprise, et il peut être prolongé pour une durée maximale d'un an sur autorisation de l'administration.»

Ainsi cela modifie quelque peu les termes de l'article 4 de l'arrêté n° RH_2017_07.08. En cas de souhait de prolonger votre temps partiel après les deux premières années, d'une année supplémentaire, il vous faudra m'adresser une demande d'autorisation.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

Jean-André MAGDALOU

